

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 22 Décembre 2011

Le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie le 22 Décembre 2011 à 20h 30 sous la présidence de Monsieur Jean PRORIOU, Député-Maire. Plusieurs conseillers municipaux étaient excusés.

Monsieur Daniel GIDROL donne lecture du compte rendu de la précédente séance qui est adopté à l'unanimité.

1° - A.E.P. - ASSAINISSEMENT

Suite à l'examen de cette question par la Commission des finances, le Conseil Municipal approuve les propositions de Monsieur le Maire de révision des tarifs de vente de l'eau pour l'année 2012 soit :

Tarifs du Service de l'eau :

Maintien des tarifs en vigueur depuis 2010 à l'exception de la tranche supérieure à 50 000 m³ pour laquelle il est décidé une augmentation de 0,02 € soit :

Compteurs diamètre inférieur ou égal à 40 mm	:	29,88 €	
Compteurs diamètre inférieur ou égal à 80 mm	:	33,24 €	
Compteurs diamètre supérieur à 80 mm	:	53,16 €	
prix de vente hors taxes de l'eau :			
de 0 à 500 m ³	:	0,80 €	
de 500 à 50000 m ³	:	0,72 €	
et supérieur à 50000 m ³	:	0,67 €.	
Participation aux frais de raccordement	:	460,00 €	
Participation aux frais de raccordement à CHOSSAC	:		2 300,00 €

Tarifs du Service de l'assainissement :

Pour maintenir l'équilibre budgétaire 2012 du Budget du service de l'Assainissement il est décidé de procéder à une légère augmentation de l'abonnement et de la redevance d'assainissement soit :

Redevance d'assainissement	:	0,85 € le m ³
Abonnement annuel au réseau	:	40,44 €
Participation au raccordement au réseau d'égout	:	1 820,00 € par logement ou unité de construction
Contribution aux frais de branchement des maisons existantes de 5 ans et +)	:	1 300,00 € par logement
Contribution aux frais de branchement des maisons existantes de - de 5 ans)	:	1 000,00 € par logement

Le Conseil Municipal approuve la dévolution des travaux de renforcement des réservoirs de Chazelet, Chanteduc, La Para et La Frétisse et, en tranche complémentaire, du réseau d'eau potable : pour le lot n°01 (étanchéité des cuves) à l'entreprise SORREBA Rhône Alpes de Vénissieux pour un montant de 106 523,24 € HT et pour le lot n°02 (remplacement des équipements hydrauliques des chambres des vannes et canalisations) à l'entreprise BOUCHARDON SA de Sainte Agrève pour un montant de 101 426,67 € HT. Il adopte le plan de financement et sollicite du Département l'attribution d'une subvention au taux maximum de 35 %.

Il approuve de même la dévolution des travaux de renforcement des réservoirs d'eau potable et d'assainissement de la Rue Louis Pasteur et du Quartier des Granges à l'entreprise BOUCHARDON SA de Sainte Agrève pour un montant de 118 425,34 € HT. et sollicite du Département et de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne l'attribution de subventions aussi importantes que possible pour leur financement.

A la demande du Syndicat des Eaux Loire Lignon il est mis en place de nouveaux moyens de paiement des factures d'eau et d'assainissement en particulier le prélèvement à l'échéance et le paiement par Titres payables par Internet (TIPU). La Commune supportera les frais de commissionnement générés par ces échanges interbancaires.

Le Conseil Municipal approuve l'ensemble des rapports sur le prix de l'Eau pour l'année 2010 lequel fait ressortir une adéquation de la tarification par rapport au service rendu tant pour le service de l'eau que pour le service de l'assainissement. Ce document est consultable en mairie ou sur le site internet de BEAUZAC.

Suite à la suggestion de Marc MILLION, adjoint aux travaux, il est décidé d'engager une étude mise en séparatif du réseau d'assainissement du Lotissement du Verdoyer préalable à la réalisation des travaux de voirie (réfection complète des trottoirs et de l'enrobé).

2° -- ADMINISTRATION GENERALE - FINANCES COMMUNALES

Le Conseil Municipal approuve les décisions modificatives n°01 d'ajustement des crédits votés au budget primitif de la Commune, du service de l'Eau, du service de l'Assainissement, du service des Transports Scolaires et du budget annexe construction de caveaux pour tenir compte des engagements pris ou reçus.

L'abonnement au réseau de vidéo transmission PATHE LIVE (ex CIEL ECRAN) est renouvelé dans les mêmes conditions financières que le contrat initial jusqu'en Juin 2012 pour la diffusion de 6 spectacles ou événements culturels à l'Espace La Dorlière.

Suite à la demande du Comptable, plusieurs allocations en valeur de factures d'eau (1 146,27 €) et d'assainissement (502,15 €) et d'une facture de cantine scolaire (47,63 €) sont attribuées en l'absence de moyens de recouvrement coercitifs à l'encontre des débiteurs.

Un accord est donné à l'adhésion de la Commune de Lavoûte sur Loire au Syndicat intercommunal pour la capture des carnivores domestiques errants ainsi qu'au retrait du SICALA des communes de Saint Préjet d'Allier et de Monistrol d'Allier.

Approbation de l'indemnité de sinistre versée par GROUPAMA Rhône Alpes Auvergne pour les travaux de remise en état de la porte des vestiaires du Complexe sportif de La Chaud endommagée par des vandales.

Sont validés le bilan financier de la saison culturelle 2010/2011 de l'Espace La Dorlière ainsi que le programme culturel pour la saison 2011/2012 présentés par Daniel GIDROL. Une subvention prévisionnelle de 7 000,00 € est votée pour la financer. Celle-ci sera versée à l'Office du Tourisme partenaire de cette organisation.

La Médiathèque sous la direction d'Isabelle REBER, l'équipe d'animation de la Maison de retraite du Foyer Bon Secours et le Club de Dessin ont travaillé ensemble depuis plusieurs mois à la rédaction d'un « Carnet de voyage » au titre évocateur « Il était une fois ... BEAUZAC ». Au vu de la qualité rédactionnelle et artistique de cet ouvrage, il a été décidé de l'éditer auprès de l'Imprimerie Jeanne d'Arc du Puy en Velay. Pour pouvoir le vendre au prix de 20,00 €, le Conseil Municipal autorise la régie de la Médiathèque à encaisser les recettes correspondantes. Les personnes intéressées peuvent découvrir cet ouvrage à la Médiathèque et au secrétariat de mairie.

3° - PATRIMOINE COMMUNAL – BATIMENTS COMMUNAUX - VOIRIE

Suite à l'avis favorable du commissaire enquêteur, le Conseil Municipal approuve le déclassement définitif de petites bandes de terrain du Domaine Public à l'intérieur du village de Pirolles et leur vente aux six propriétaires riverains concernés sur la base des prescriptions de France Domaine intégrant les frais administratifs générés par cette opération (géomètre, commissaire enquêteur, publicité, etc...) et pour le titulaire d'une convention de location, des loyers versés.

Sont acceptées les cessions de terrains de voirie consenties par différents propriétaires lors d'alignement de leur propriété avant division :

- Etablissements MURGUE : 100 m² environ après démolition par la Commune de l'ancien dépôt de l'usine pour l'élargissement du chemin communal n°03.
- LIOGIER Lucien : 27 m² environ pour l'élargissement de la voie communale n°R 60 à La Charreyre Haut.
- Consorts REOCREUX : 214 m² environ au titre d'une régularisation d'une cession consentie lors de l'ouverture de chemin de La Charreyre Haut.
- BOYER – BOUTEILLE Marie Paule : 281 m² environ pour l'élargissement du chemin communal n°17 à La Croix de l'Herme
- SATRE Jean Paul : 32 m² environ pour l'élargissement du chemin communal n°12 Chemin de La Dent.
- Consorts DESAGES : 16 m² environ au titre d'une régularisation d'une cession consentie pour l'élargissement de la Rue de Pont de Lignon.

Les travaux d'éclairage public de la nouvelle zone d'activités de Pirolles sous voie publique communautaire sont entérinés.

La commission extra municipale pour étudier les demandes et relancer le programme d'aide à la réhabilitation des façades sur le bourg ancien présidée par Marc MILLION est désignée : MM. Monique SURREL SATRE, Richard CAUQUIL, Jean Pierre MONCHER, Alix CELLE et Simone BLANCHARD – LIOGIER avec l'appui technique de l'architecte du C.A.U.E..

4° - PERSONNEL COMMUNAL

Le Conseil Municipal adopte le renouvellement du régime indemnitaire du personnel communal et l'enveloppe budgétaire globale.

Il décide la mise en place du Compte Epargne Temps en faveur du personnel communal en application du décret n°2019-531 du 20 Mai 2011.

Il formule le vœu de voir maintenu le taux de cotisation patronale de 1% au C.N.F.P.T. pour permettre à cet organisme de maintenir le niveau de formation des agents.

5° - QUESTIONS DIVERSES

Afin de poursuivre la numérotation des rues notamment dans les villages importants où existent plusieurs ruelles, la commission ad hoc fera des propositions pour la dénomination de ces rues.

Une subvention de 250 € sera attribuée à la Télévision du Lycée Léonard de Vinci sous réserve que celle-ci effectue des reportages à l'occasion des manifestations ou événements importants qui se déroulent sur la Commune.

Une subvention exceptionnelle de 250,00 € est allouée aux clubs de football et de basket pour l'organisation d'un spectacle récréatif de magie pour leurs jeunes licenciés.

Bernadette TENA CLAVIER alerte les élus sur l'état lamentable autour de l'écopoint de la Place du Pré Clos donnant une mauvaise image de la Commune aux automobilistes de passage.

Alain OLLIER se fait l'écho des entrepreneurs de la Zone artisanale de Piroilles sur les faits de délinquance récurrents (vols de carburant) et demande l'installation de deux caméras pour mieux protéger la zone. Une étude sera lancée en ce sens pour la mise en place de cet équipement.

Jean Pierre MONCHER s'est étonné de ne pas voir installer de sapin de Noël sur la Place. En réponse Daniel GIDROL précise qu'il n'a pas été prévu de réservation à cet usage ; par contre, un effort a été consenti sur les illuminations de la Place.

Il propose par ailleurs d'équiper les services municipaux d'une fraise pour déneiger les trottoirs.

Enfin, sur sa demande relative à l'organisation d'un arbre de Noël pour le personnel communal, il lui a été indiqué qu'il existe au sein du personnel communal un comité d'entraide dont un des rôles est l'organisation de ce type de manifestation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 1 h 30.